

DÉPARTEMENT
du PAS-de-CALAIS

ARRONDISSEMENT
de BOULOGNE-sur-MER

CANTON d'OUTREAU

Tél. 03.21.91.00.82

Code Postal 62360

Email : mairie.isques@orange.fr

Site : www.isques.fr



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MAIRIE D'ISQUES

ARRÊTÉ MUNICIPAL

**Portant organisation de la procédure d'enquête publique
en vue de procéder au classement dans le domaine public
communal de la voirie privée dénommée
« Le Merle Blanc »**

Le Maire de la Commune de ISQUES ;

- Vu le code général des collectivités territoriales ;
- Vu le code de l'urbanisme, notamment en ses articles L318-3, R318-10 et R318-11 ;
- Vu le code de la voirie routière, notamment en ses articles R141-4, R141-5 et R141-7 à R141-9 ;
- Vu l'article L134-1 du code des relations entre le public et l'administration ;
- Vu l'article R 123-25 du code de l'environnement ;
- Vu La liste départementale d'aptitude aux fonctions de Commissaire Enquêteur de l'année 2023 ;
- Vu les arrêtés en date des 26/02 et 29/07/2019 fixant les indemnités kilométriques et le montant des vacances pour les Commissaires Enquêteurs ;
- Vu la délibération du Conseil Municipal n° 20230412/01 du 13 avril 2023 décidant le classement dans le domaine public communal de la voirie du lotissement Le Merle Blanc, autorisant le Maire à engager la procédure d'enquête publique et à désigner un Commissaire Enquêteur ;

ARRÊTE

Article 1^{er} : Il sera procédé à une enquête publique en vue du classement dans le domaine public communal des parcelles cadastrées AE numéros 168, 169, 170, 171, 172, 173 et 174 pour une superficie de 6 034 m² du lotissement Le Merle Blanc à Isques.

Cette enquête se déroulera dans la salle du conseil de la Mairie d'Isques – 168 Route Nationale – du jeudi 29 juin 2023 au lundi 17 juillet 2023 inclus.

Article 2 : Monsieur Jacques BOURNOUVILLE figurant sur la liste d'aptitude des commissaires enquêteurs du Pas-de-Calais, est désigné en qualité de commissaire enquêteur pour conduire l'enquête publique susvisée.

Article 3 : Le dossier d'enquête publique sera constitué des pièces suivantes :

- notice explicative
- plan de situation nomenclature des voies – état parcellaire ;
- dossier technique de l'état des voies

Il sera mis en ligne sur le site internet de la commune d'Isques dont l'adresse est : isques.fr et sera tenu à la disposition du public en mairie, pendant la durée de l'enquête aux heures d'ouverture habituelles de la mairie à savoir :

Lundi, mercredi et jeudi : 8H00-12H00 / 13H30-17H30

Mardi et vendredi : 8H00-12H00

Samedi : 9H00 – 12H00

Article 4 : Le public pourra prendre connaissance du dossier et formuler ses observations :

- sur le registre d'enquête ouvert à cet effet en mairie d'Isques ;
- les adresser par courrier au commissaire enquêteur pendant la durée de l'enquête sous la mention suivante : Monsieur le commissaire enquêteur – Mairie d'ISQUES 168 Route Nationale 62360 ISQUES ;
- par courrier électronique via l'adresse électronique : mairie.isques@orange.fr ;
- sur le site de la mairie (isques.fr) – onglet contact.

Article 5 : Le commissaire enquêteur assurera des permanences et recevra le public en mairie aux jours et horaires suivants :

- jeudi 29 juin 2023 de 9H00 à 12H00
- samedi 8 juillet 2023 de 9H00 à 12H00
- lundi 17 juillet 2023 de 14H30 à 17H30

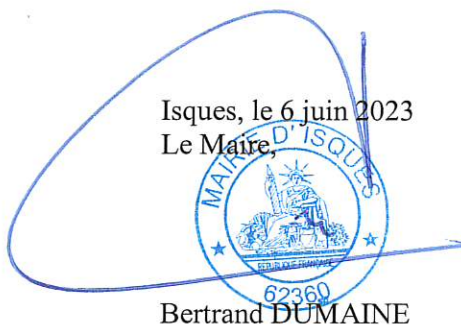
Article 6 : À l'expiration du délai d'enquête, le registre sera clos et signé par le commissaire enquêteur qui disposera d'un délai d'un mois pour transmettre au Maire d'Isques le dossier, le registre d'enquête ainsi que ses rapport et avis motivé sur l'opération.

Article 7 : Au moins quinze jours avant l'ouverture de l'enquête publique et durant toute la durée de celle-ci, le présent arrêté sera publié dans la presse (La Voix du Nord et La semaine dans le Boulonnais), par affichage en mairie, mis en ligne sur le site internet de la commune (isques.fr).

Article 8 : Monsieur le Maire, Madame la secrétaire de mairie et le commissaire enquêteur sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté dont une ampliation sera adressée à :

- Madame la Sous-préfète,
- Monsieur le commissaire enquêteur

Isques, le 6 juin 2023
Le Maire,



62360
Bertrand DUMAINE

Affiché le : 13/06/2023